

Règlement intérieur

Ce règlement intérieur a pour objet de préciser les principaux droits et devoirs de tous les membres de « **Craponne Triathlon** ». Les licenciés ou leur représentant légal pour les mineurs, en signant le présent règlement, s'engagent à en respecter les principes fondateurs.

Modalité de prise de licence :

- La licence ne sera validée qu'après la remise de :
- la demande de licence datée et signée,
- le certificat médical,
- le règlement de la cotisation,
- la fiche d'engagement à respecter le règlement intérieur du club daté et signé,
- La fiche de positionnement sur les créneaux d'entraînement choisis.),
- la fiche d'autorisation de droit à l'image,
- L'inscription définitive d'un triathlète sera effective après validation, par le Bureau,

Les licences courent du 1er Janvier au 31 Décembre. Tout membre qui n'aura pas renouvelé sa licence avant cette date se verra refuser l'entrée aux divers entraînements du club. Les renouvellements de licence doivent arriver au secrétariat du club avant le 25 Octobre au plus tard ; tout renouvellement reçu après le 25 Octobre sera sanctionné d'une pénalité financière de 20€ à définir chaque année selon réglementation FFTri.

- L'émission d'une licence par la Fédération Française de Triathlon inclut une assurance, dont les garanties sont rappelées sur le formulaire de licence remis par le Club. En cas d'accident, Craponne triathlon devra être informé dans les meilleurs délais, afin de pouvoir déclarer l'accident dans le délai de cinq jours.
- L'association se réserve le droit de ne pas renouveler la licence ou de ne pas signer la demande de mutation du triathlète, en fonction de son comportement sur la saison passée (non respect des engagements).

Entraînements :

Généralités

- Le triathlète respecte ses entraîneurs ainsi que les adhérents, afin que les entraînements et les compétitions se déroulent dans la meilleure ambiance possible. Le manque de savoir-vivre (dire bonjour, merci, ...), l'indiscipline ou le comportement extra-sportif (injures, dégradations de locaux, agressions ou détérioration de matériel, ...) pourra entraîner des sanctions.
- Dans le cadre de l'association, chaque adhérent s'interdit tout comportement ou attitude ou propos à caractère raciste, discriminatoire, diffamatoire, injurieux, pornographique, pédophile, politique et s'engage à exclure toute démarche à caractère politique ou confessionnel.

- Afin d'être fidèle à l'éthique sportive, il s'engage également à ne pas faire usage de produits illicites. En cas de prescription médicale, le triathlète devra valider auprès du médecin que les médicaments prescrits ne figurent pas sur la liste des produits illicites (voir la liste des produits illicites sur : <http://www.santesport.gouv.fr/> et pour toutes informations n° vert "Ecoute Dopage": **0 800 15 2000**).
- Tout compétiteur contrôlé positif sera entendu en commission disciplinaire et sera sanctionné.
- Le triathlète sera attentif au bon usage du matériel et des locaux mis à sa disposition. Il participera à l'installation et au rangement du matériel lors des séances.
- Pour le bon déroulement des séances d'entraînement, les horaires convenus seront respectés. **L'encadrement pourra interdire l'entraînement aux retardataires.**
- Les horaires, lieux, jours pourront être modifiés en fonction des disponibilités des personnes en charge de l'entraînement, des aléas météorologiques et des différents problèmes des structures accueillantes (panne technique en piscine,...).
- Les entraîneurs ont la possibilité d'interdire à une personne de participer à une séance ou un stage, s'ils jugent son état physique insuffisant, ou son attitude incompatible avec le bon déroulement de cette séance ou de ce stage.
- L'association dégage sa responsabilité en cas de perte ou de vol du matériel personnel du triathlète.

Entraînements cyclisme et VTT :

- Le port du casque est obligatoire sur toutes les sorties cyclistes.(route et VTT)
- Prévoir son matériel de réparation, ses ravitaillements liquides et solides, et disposer d'un matériel en bon état (pneus, freins, vitesses, chaîne huilée).
- Si l'état du vélo ou de l'équipement porté n'est pas jugé suffisamment adapté à la sortie, les encadrants pourront refuser l'accès à la sortie au triathlète concerné.
- Lors des sorties vélo, les triathlètes doivent respecter scrupuleusement le code de la route et rouler dans le respect des autres usagers de la voie publique.
- Les consignes de l'entraîneur en matière de sécurité doivent être strictement respectées.
- Tout comportement dangereux à l'égard du groupe ou des autres usagers, ou tout manquement au respect du code de la route, pourra être sanctionné si cela est nécessaire.

Entraînements Natation :

- Le port du bonnet et des lunettes de piscine est obligatoire.
- Les triathlètes doivent attendre l'accord de l'entraîneur pour entrer dans l'eau.
- Chacun contribuera à l'installation et au rangement des lignes d'eau et du matériel (planches, palmes, pull boy).

Entraînements Course à pied

- Une paire de chaussures spécifiques à la course à pied est exigée (demander des conseils aux encadrants si nécessaire).

Compétitions

- Lors des compétitions, le triathlète s'engage à respecter le règlement de l'épreuve, les arbitres, les membres de l'organisation ainsi que les concurrents.
- Le triathlète portera de préférence la tenue aux couleurs de l'association.
- En Janvier, un programme des compétitions sera diffusé sur le site internet www.craponne-triathlon.fr. Chaque triathlète fera alors le choix des compétitions auxquelles il s'engage à participer.
- En cas d'inscription groupée et de frais avancés par l'association, l'athlète s'engage à rembourser l'association des frais d'inscription dans les plus brefs délais.

Entraînements : se référer de préférence sur la page ENTRAÎNEMENT ou yaentrainement / RDV Saison 2022

• NATATION :

- **Lundi 21H00/22H00 : Piscine Aquavert/Alai**
- **Mercredi 21H00/22H00 : Piscine des Vallons du Lyonnais, chemin du stade Vaugneray**
- **Vendredi 20H00/21H00 : Piscine des Vallons du Lyonnais, chemin du stade Vaugneray**

• CAP :

- **Mardi 18h30/20h00 : La Croix Laval, Marcy l'Etoile, Parking du Château**

•

• VELO/VTT/CAP : (lieu de RDV à reconfirmer sur Ya entrainement!)

- **Samedi : 8h30 (été) 9H30 (hiver) / 12H00 Collège Charpak à Brindas**

Dimanche : 9H00/12H00

- **Sorties Ponctuelles en Alternance Vélo/Cap/Vtt : Infos données sur le site régulièrement**

Sanction :

En cas de faute grave, il existe une commission de discipline, devant laquelle le triathlète sera présenté pour répondre de ses actes. Il sera entendu à la suite d'un préavis de 15 jours. Il doit être présent devant cette commission. Les sanctions vont du simple blâme à l'exclusion de l'association.

Signature: